



COMMUNE DE BIOT
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

Plan Local d'Urbanisme

4b

PLAN DE ZONAGE

ZOOM CENTRE HISTORIQUE
échelle : 1 / 1000

| | |
|-------------------------------------|--|
| Délibération du conseil municipal : | 19 février 2002 |
| Arrêté le : | 25 juin 2009 |
| Enquête publique | du 19 octobre 2009 au 20 novembre 2009 |
| Approuvé le : | 6 mai 2010 |

Modifications / révisions

| | |
|---|---|
| Modification n°1 approuvée le 22 septembre 2011 suite à l'enquête publique du 1er juin au 1er juillet 2011 | Modification n°5 approuvée le 8 décembre 2016 suite à l'enquête publique du 12 sept. au 12 octobre 2016 |
| Modification n°2 approuvée le 26 janvier 2012 suite à l'enquête publique du 1er nov. au 2 déc. 2011 | Modification n°6 approuvée le 27 juin 2019 suite à l'enquête publique du 16 avril au 16 mai 2019 |
| Révision simplifiée n°1 approuvée le 30 octobre 2012 suite à l'enquête publique du 21 août au 21 sept. 2012 | |
| Modification n°4 : approuvée le 11 déc. 2014 suite à l'enquête publique du 29 sept au 31 oct 2014 | |

LEGENDE :

- UA** Nom de zone
- Limite de zone
- Limite définie par la ligne de cote 125m NGF
- Limite de ZAC
- Zone non aedificandi
- Espaces Boisés Classés
- Eléments paysagers à préserver (article L.123-17° du C.U.)
- Eléments du patrimoine architectural à préserver (article L.123-17° du C.U.)
- Espaces plantés ou à planter
- Aménagement piétonnier - Localisation de principe
- Cheminement piétonnier à créer ou à valoriser
- Largueur d'emprise voirie
- Aqueduc romain
- Linéaire commercial (application de l'article L.151-16 du C.U.)
- Périmètre défini en application de l'article L.151-15° (ancien L.123-1-5-4°) du C.U.
- Périmètre d'étude défini en application de l'article L.151-41° 5° (ancien L.123-2a) du C.U.
- Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation
- Servitude réalisation de mixité sociale (article L.123-2b du Code de l'urbanisme)
- MS - N° d'ordre de l'opération
- Emplacement réservé
- Destination
- Largueur de plateforme
- Numéro
- Bénéficiaire